

SMCTOM DE NONTRON

2026/0019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 51 - Votants : 49 - Nombre de voix : 77

L'an deux mil vingt six

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à La salle des fêtes de Saint Front la Rivière sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 25/06/2026

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, SUDRET Romain, COULOU MY Romain, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, LAURENT Christophe, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, D'AREXY David, FAYE Jean-Jacques,

Étaient présentes : Mesdames CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), FOURNET Philippe.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames DUVERNEUIL Corinne, SURAND Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Messieurs BILLAU Olivier, LECHARPENTIER Vincent, MICHALAK Christian, PEYPELUT Jean-Louis, BÉTEAU Vincent, DIONNEAU Maxime, GÉREAUD Fabien.

Était absente excusée : Mesdames ROUSSEL Brigitte, BEZAMAT Laura, BREJASSOU Laura.

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique du syndicat.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Comité Syndical est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Considérant le CFU présenté, résumé comme suit et faisant ressortir les résultats suivants :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER COMMUNE 2025					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 540 171,70 €	5 690 750,00 €	7 230 921,70 €
	Recettes réalisées	B	1 286 360,54 €	5 843 147,38 €	7 129 507,92 €
	Restes à réaliser	C	118 879,24 €	- €	118 879,24 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 193 299,11 €	6 123 312,80 €	8 316 611,91 €
	Dépenses à réaliser	E	1 009 256,80 €	5 341 689,80 €	6 350 946,60 €
	Restes à réaliser	F	1 101 710,68 €	- €	1 101 710,68 €
Différences entre les titres et les mandats	Réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	277 103,74 €	501 457,58 €	778 561,32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	653 127,41 €	432 562,80 €	1 085 690,21 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	930 231,15 €	934 020,38 €	1 864 251,53 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	982 831,44 €	- €	982 831,44 €
Résultat cumulé	Excédents / Déficit	G+H+I	52 600,29 €	934 020,38 €	881 420,09 €

Considérant que monsieur le Président s'est retiré de la salle pour le vote,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à soixante-seize voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025,
- **DONNE POUVOIRS** au Président pour signer tout document relatif à ce sujet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS

